

matière constitutionnelle tant aux Noirs qu'aux Blancs en Afrique du Sud. Nous avons envoyé des observateurs aux élections en Malaisie par l'intermédiaire du Commonwealth, nous avons participé aux efforts de l'OÉA (Organisation des États américains) et des Nations Unies au Nicaragua, nous collaborons avec ces organisations à Haïti et nous sommes prêts à aider l'ONU à établir la démocratie au Sahara occidental et au Cambodge.

Sur le plan multilatéral, nous nous employons à promouvoir la démocratie et des droits de la personne au sein d'organisations régionales qui peuvent contribuer beaucoup à créer un climat de confiance dans de nombreuses parties du monde. Lors de la première assemblée annuelle de l'OEA à laquelle le Canada ait assisté en tant que membre, nous avons proposé la création d'une section du développement démocratique. Cette proposition a été acceptée, et nous tentons de faire établir des structures semblables au sein du Commonwealth et de la Francophonie. En Europe, nous avons pris l'initiative, à la conférence sur la dimension humaine de la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) tenue à Copenhague, d'appeler au renforcement des efforts en faveur de la règle du droit et des droits des minorités et proposé que l'OTAN mette son expérience de la démocratie au service de ses anciens adversaires de l'Est.

Il s'agit là de mesures pratiques et non de plans grandioses. Elles ne transformeront pas à elles seules le despotisme en démocratie ni la torture en tolérance. Toutefois, elles nous permettent de progresser. Elles visent à éduquer, à établir des institutions, à créer un climat de confiance et, ce faisant, à consolider les fondements de la démocratie et à accroître le respect des droits de la personne.

Enfin, je tiens à souligner que la collaboration joue un rôle essentiel dans la promotion de la démocratie et des droits de la personne. La réalisation de ces objectifs passe par une action politique, sociale et économique, mais aussi par la collaboration entre les sociétés ainsi qu'entre les divers secteurs des sociétés. Il s'agit des gouvernements, des milieux d'affaires, des syndicats, des Églises, des organisations internationales, des institutions indépendantes et des individus.

C'est pourquoi le Centre que nous inaugurons aujourd'hui est si important. Il pourra exploiter des ressources, établir des liens et mettre sur pied des programmes qui complètent les initiatives d'autres intervenants. En outre, il pourra exécuter des tâches que les gouvernements ne peuvent accomplir.

Pour agir efficacement, le Centre doit être indépendant. Nous avons tenté d'assurer dès le début cette indépendance qui ne peut être mise en question et qui procure au Centre une liberté et une crédibilité essentielles. Il arrivera évidemment que les